

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 JUILLET 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Construction d'un
nouveau centre
technique municipal –
Désignation du jury de
concours – Autorisation
donnée à Monsieur le
Maire de déposer le
permis de construire et
demander des
subventions**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 juillet 2011
par voie d'affichages
notifié et
transmis en sous-préfecture
le 15 juillet 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 juillet 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille onze, le 7 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 30 juin deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT*, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

* Monsieur HAÏAT quitte la salle à 00h00, au cours de l'examen du dossier 11 E 14 – SIDRU

Avaient donné procuration :

Madame USQUIN à Madame de JOYBERT
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY
Madame PERNOD-RONCHI à Madame de CIDRAC
Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur FAVREAU

OBJET : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL -
DÉSIGNATION DU JURY DE CONCOURS - AUTORISATION DONNÉE À
MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET
DEMANDER DES SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Madame GENDRON

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Lors de sa séance du 26 mai 2011, le Conseil Municipal a délibéré pour désigner les membres de la Commission d'appel d'offres spécifique qui choisira une équipe d'urbanistes pour la réalisation du projet urbain de la lisière Pereire.

Le lancement de cette opération nécessite de déplacer à court terme le centre technique municipal situé 2 rue Turgot, dans le périmètre du projet Pereire.

Le nouveau centre technique municipal sera construit sur un terrain situé à proximité de l'échangeur de l'A14 sur la route nationale 13 (lieu-dit « Les Champs d'Hennemont », parcelles AZ 6 et AZ 76), acquis par la Ville en 2007.

Lors du vote du budget primitif pour 2011, le Conseil Municipal a autorisé l'inscription d'un crédit de 400 000 € destiné aux études pour la construction du nouveau centre technique municipal et notamment la désignation d'un maître d'œuvre (architecte de l'opération).

Le choix du maître d'œuvre nécessite la mise en œuvre d'un concours de maîtrise d'œuvre qui intègre la sélection des candidatures et l'établissement de plusieurs projets par les candidats retenus, afin que le jury puisse désigner le lauréat qui réalisera l'opération.

Il y a donc lieu de constituer le jury de concours.

Conformément au code des marchés publics, le jury de concours est composé de :

- 5 personnalités désignées par le pouvoir adjudicateur (Monsieur le Maire), dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de l'opération ;
- 5 personnalités qualifiées, désignées également par le pouvoir adjudicateur, ayant la même qualification que les candidats (architectes). Elles doivent représenter au moins le tiers des membres du jury ;
- 5 représentants du Conseil Municipal (5 titulaires et 5 suppléants) élus au scrutin secret, à la représentation proportionnelle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder au vote à bulletins secrets pour élire les représentants du Conseil Municipal :

Membres titulaires

- Monsieur Gilbert AUDURIER
- Madame Pascale GENDRON
- Madame Anne GOMMIER
- Monsieur Jean-Pierre QUÉMARD
- Madame Blandine RHONÉ

Membres suppléants

- Monsieur Xavier LEBRAY
- Monsieur Yves MAILLARD
- Madame Marie-Christine NICOT
- Monsieur Arnaud PÉRICARD
- Madame Nicole FRYDMAN

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les procédures nécessaires à la réalisation du projet, solliciter les subventions au taux maximum auprès de tout organisme et toutes les autorisations administratives et réglementaires d'urbanisme.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,


DÉSIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, les membres susnommés pour constituer le jury de concours en vue de réaliser le projet de construction d'un nouveau centre technique municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- engager toutes les procédures nécessaires à la réalisation du projet,
- solliciter :
 - les subventions au taux maximum auprès de tout organisme,
 - toutes les autorisations administratives et réglementaires d'urbanisme.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Matrice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines